

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 931 DECISIONS CONCERNANT LES SERVICES ETAT

n° 931

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

25 mai 1967

Numéro JO

n° 7 du 01/07/1967

Date du numéro

1 juillet 1967

### TEXTE INTÉGRAL

l'agent journalier de 2e catégorie Kadidja Meraneh Bahal, précédemment en service à l'Hôpital Peltier en qualité de fille de salle, est licenciée de son emploi à compter du 1er juin 1967 pour abandon de poste et mauvaise manière habituelle de servir. L'intéressée, qui comptait à cette date 5 ans 1 mois de services, ne pourra prétendre au bénéfice de l'indemnité de licenciement prévue en application des dispositions de l'article 13 de la convention collective précitée. Il sera allouée à Mme Kadidja Meraneh Bahal une indemnité égale à 13 jours calendaires de salaire au titre de congé payé non pris.